

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 12 février 2020**

---

Communication n° 04/02.2020

Objet:     abattage et élagage des arbres

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons que la Commune reçoit régulièrement des demandes d'abattages d'arbres, car ceux-ci sont malades, desséchés, foudroyés ou dangereux. De plus, les racines de certains arbres détériorent des canalisations ou autres constructions et doivent aussi être abattus. Pour certains arbres, seul l'élagage est demandé.

En bref, 2019 a vu 36 procédures d'abattages d'arbres ou d'élagage, dont 3 demandes via des dossiers de police des constructions. 147 arbres ont été abattus et 43 ont été élagués. 64 plantations compensatoires ont été exigées. Une seule demande d'abattage a été refusée.

Dans 4 dossiers liés à des constructions, un minimum d'un arbre par 500 m<sup>2</sup> de terrain constructible est exigé. Une vérification du nombre d'arbres sera effectuée lors de la visite de conformité réalisée en vue de la délivrance du permis d'habiter.

La Municipalité

Saint-Prex, le 12 février 2020/CM – 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Carine Tinguely, municipale, au 079 354 15 83*